

Prévenir le décrochage scolaire en redonnant du sens à l'école !

Lundi 23 septembre 2013 : Journée nationale du refus de l'échec scolaire



En France le taux de décrochage scolaire est de 12,3%. Chaque année, plus de 150 000 jeunes, majoritairement des garçons, sortent prématurément du système scolaire, sans qualification, ni diplôme. Ils abandonnent les bancs de l'école à la fin de la scolarité obligatoire - 16 ans - sans diplôme du second cycle. Au mieux, ils ont un Brevet.

Engagée de longue date sur cette question, l'association Les Nids propose au Havre, dans le cadre des politiques de la ville, différents dispositifs de remobilisation scolaire pour des élèves de moins de 16 ans. Son implication est basée sur ses compétences éducatives, la connaissance du public et de la problématique du décrochage scolaire, la pluridisciplinarité de l'équipe du Service d'Insertion Socio-Professionnelle (SISP) et l'appui du service de prévention spécialisée des quartiers sud (BSPS).

Décrochage scolaire

Le décrochage scolaire caractérise un processus complexe conduisant à la rupture entre l'élève et l'institution scolaire. Ce phénomène n'est pas nouveau, mais il est de plus en plus présent dans notre société. Les causes et les facteurs sont multiples, tout comme les profils. Il y a les perturbateurs, ceux qui se construisent en opposition à l'école. Il y a ceux qui sont là sans être là, les élèves moyens, peu intéressés par les cours et pas à l'aise en classe. Ils s'ennuient et restent en marge, puis petit à petit leurs difficultés d'apprentissage et leurs retards deviennent tels qu'ils décrochent sans faire de bruit. Certains décrocheurs rencontrent aussi des difficultés familiales ou relationnelles, souffrent de phobie scolaire ou de dépression. Les jeunes dépressifs représentent d'ailleurs un jeune décrocheur sur cinq. Le désinvestissement scolaire répond à des problématiques socio-économiques et familiales spécifiques à chaque élève. Toutefois, un élément commun est à sa base : la démotivation. Le décrochage scolaire est bien au cœur d'un système éducatif en pleine évolution où la précarité, la place des parents et les difficultés d'accessibilité aux formations influent de plus en plus sur les trajectoires scolaires. Mais il ne doit pas pour autant être une fatalité.

Dispositifs de l'association Les Nids – Le Havre

L'atelier Relais ⁽¹⁾

C'est une démarche éducative de prévention contre le décrochage scolaire des collégiens développant des troubles de la scolarité. Elle s'appuie sur l'ambition de favoriser un rapport positif à l'apprentissage et de réinscrire l'école comme moteur d'épanouissement personnel et vecteur d'opportunité. Ces jeunes sont repérés par les équipes de leur collège au regard de problématiques d'absentéisme, de situations de blocage face aux apprentissages ou de conflits. Ils intègrent le dispositif volontairement pendant 5 semaines, sur leur temps scolaire, puis

retournent dans leur établissement d'origine. L'atelier est rattaché au collège Marcel Pagnol. Trois principes : l'inscription dans le local et la proximité - accueil d'élèves exclusivement de différents collèges du Havre -, un dispositif « hors-les-murs » - mise à disposition par la Ville de locaux en dehors du collège -, une démarche pédagogique misant sur la pluridisciplinarité - détachement d'enseignants de l'Education Nationale, de personnels éducatifs du SISP et du BSPS.

Trame ⁽²⁾

C'est un programme expérimental de prévention des conseils de discipline qui s'adresse à des collégiens « perturbateurs permanents ». Ce dispositif concerne trois collèges du quartier de Caucrauville. Le principe consiste à transférer l'élève sur l'un des deux autres collèges, dans une classe de même niveau, pour une période de 4 à 7 semaines. Ce transfert se fait sur décision de la commission (Education Nationale, Ville du Havre, Collèges référents, AHAPS, Les Nids) avec accord des parents et du jeune. Le SISP intervient en amont pour préparer le jeune à ce transfert. Mais aussi, à la fin, pour effectuer un bilan.

Etape école ⁽²⁾

C'est une prise en charge quasi-immédiate des élèves temporairement exclus de leur collège. L'objectif de cet accompagnement est de valoriser ce temps d'exclusion, de permettre au jeune de prendre le temps de réfléchir, de l'amener à prendre conscience de ses actes et qu'il mesure les répercussions sur sa vie future. Ce temps est aussi utilisé pour mettre en relief ses capacités et ainsi le remobiliser. Il est prescrit par le Principal du collège d'origine du jeune et validé par les parents. Sa durée est de 4 jours maximum et peut être couplé à un mini-stage en entreprise.

⁽¹⁾ Partenariat avec l'Education Nationale et la ville du Havre

⁽²⁾ Partenariat avec la Ville du Havre via l'enveloppe « politiques de la ville » et plus particulièrement avec le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.